

REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE FORMATION ET D'ÉVALUATION « CHEF D'AGRES 1 ÉQUIPE SR »

FÉVRIER 2025

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025



Table des matières

Table des matières	2
1 - Glossaire	3
2 - Finalité de la formation	6
3 - Conception du parcours de la formation	6
3.1 – Inscription :	8
3.3 – Préparation	8
3.4 – Parcours FOAD :	8
4 - Organisation de la formation	9
5 - Mise en œuvre de la formation	10
5.1 – Les moyens logistiques et techniques	11
6 - Les évaluations	12
7 - La certification	13
8 - Fiches par activités	14
8.1 - « Blocs de compétences liés aux domaines d'activités du chef d'agrès SR	15
8.2- « Blocs de compétences transversales liés au domaine d'activités du chef d'agrès SR	17
9 - Annexes	24
Annexe 1 - Programme type formation chef d'agrès SR	25
Annexe 2 - Objectif de l'évaluation	27
Annexe 7 - Attestation et diplôme	31

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

1 - Glossaire

- **ACCPRO** : ACCompagnateur de PROximité
- **APP** : Atelier Pédagogique Personnalisé
- **ARI** : Appareil Respiratoire Isolant
- **BEA** : Bras Elévateur Articulé
- **CA** : Chef d'Agrès
- **CASDIS** : Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- **CATE** : Chef d'Agrès Tout Engin
- **CCRM** : Camion-Citerne Rural Moyen
- **CCRMSR** : Camion-Citerne Rural Moyen Secours Routier
- **CE SPP** : Chef d'Equipe de Sapeur-Pompier Professionnel
- **CEEVAR** : Cellule Eclairage, Ventilation et Air Respirable
- **CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- **DGSCGC** : Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
- **DIV** : Domaine d'activité de la protection des personnes, des biens et de l'environnement ; interventions DIVERses
- **EAP** : Encadrant des Activités Physiques
- **EPSA** : Echelle Pivotante Séquentielle Automatique
- **Eq SPP** : Equipier de Sapeur-Pompier Professionnel
- **ENSOSP** : Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers
- **EPI** : Equipement de Protection Individuelle
- **FI SPP** : Formation d'Intégration de Sapeur-Pompier Professionnel
- **FMPA** : Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis
- **FOAD** : Formation Ouverte A Distance
- **FORACC** : FORmateur ACCompagnateur
- **FPS** : Formateur Premiers Secours
- **FPT** : Fourgon Pompe Tonne
- **FPTL** : Fourgon Pompe Tonne Léger
- **GDO** : Guide des Doctrines Opérationnelles
- **GIFF** : Groupe d'Intervention Feu de Forêt
- **GNR** : Guide National de Référence

<p>Accusé de réception en préfecture 004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025</p>
--

- **GTL :** Groupement Technique et Logistique du SDIS 04
- **GTO :** Guide des Techniques Opérationnelles
- **ICP :** Indicateurs de la Condition Physique
- **INC :** Domaine d'activité de la lutte contre les INCendies
- **LSPCC :** Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes
- **MEA :** Moyen Elévateur Aérien
- **MIPROF :** Mission Interministérielle pour la PROtection des Femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains
- **MSP :** Mise en Situation Professionnelle
- **NAC :** Nouveaux Animaux de Compagnies
- **NOVI :** NOmbreuses Victimes
- **ORSEC :** Organisation de la Réponse de SEcurité Civile
- **PAO :** Prévention Appliquée à l'Opération
- **PEX :** Partages d'EXpériences
- **PIO :** Partages d'Informations Opérationnelles
- **PL :** Poids Lourd
- **PNRS :** Portail National des Ressources et des Savoirs
- **PRAP :** Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
- **RCH :** Risques CHimiques
- **RIA :** Robinet Incendie Armé
- **RIOFE :** Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Evaluation
- **RNAC :** Référentiel National d'Activité et de Compétences
- **RNE :** Référentiel National d'Evaluation
- **RPS :** Risques Psycho-Sociaux
- **SDIS 04 :** Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de H^{te}-Provence
- **SAV :** Sauveteur Aquatique en eaux intérieures
- **SEV :** Sauveteur SAV spécialisé en Eaux Vives
- **SINUS :** Système d'Information NUMérique Standardisé
- **SMO :** Secours en Montagne
- **SOG :** Sous-Officier de Garde

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

- **SPP :** Sapeur-Pompier Professionnel
- **SPV :** Sapeur-Pompier Volontaire
- **SSQVS :** Santé, Sécurité et de la Qualité de Vie en Service
- **SSSM :** Service de Santé et de Secours Médical
- **SUAP :** Domaine d'activité du Secours d'Urgence Aux Personnes
- **TMD :** Transport de Matières Dangereuses
- **VLMI :** Véhicule Léger Médecin Infirmier
- **VID :** Véhicule d'Interventions Diverses
- **VSAV :** Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes
- **VSR :** Véhicule de Secours Routier
- **VTP :** Véhicule de Transport de Personnel

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

2 - Finalité de la formation

Ce référentiel interne d'organisation de formation et d'évaluation a pour finalité la structuration du parcours de professionnalisation des chefs d'agrès 1 équipe « Secours Routier » de sapeurs-pompiers volontaires.

C'est le document de référence en matière de conception pédagogique. Il prend appui sur le référentiel national d'activités et de compétences de chef d'agrès publié en août 2019.

3 - Conception du parcours de la formation

Le RIOFE reprend l'ensemble des compétences issues de l'analyse qui figurent dans le RNAC chef d'agrès d'un engin comportant une équipe mention « secours routier ». L'organisation de ce parcours est conçue par le bureau de l'ingénierie pédagogique ainsi que les référents pédagogiques du SDIS 04. Cependant, il est convenu que les formateurs chargés de cette formation doivent avant tout tenir compte des compétences précédemment acquises par les apprenants.

Ce diagnostic de compétences est réalisé en amont de la formation par l'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique doit créer des parcours de professionnalisation individualisés, centrés sur une mixité de techniques pédagogiques.

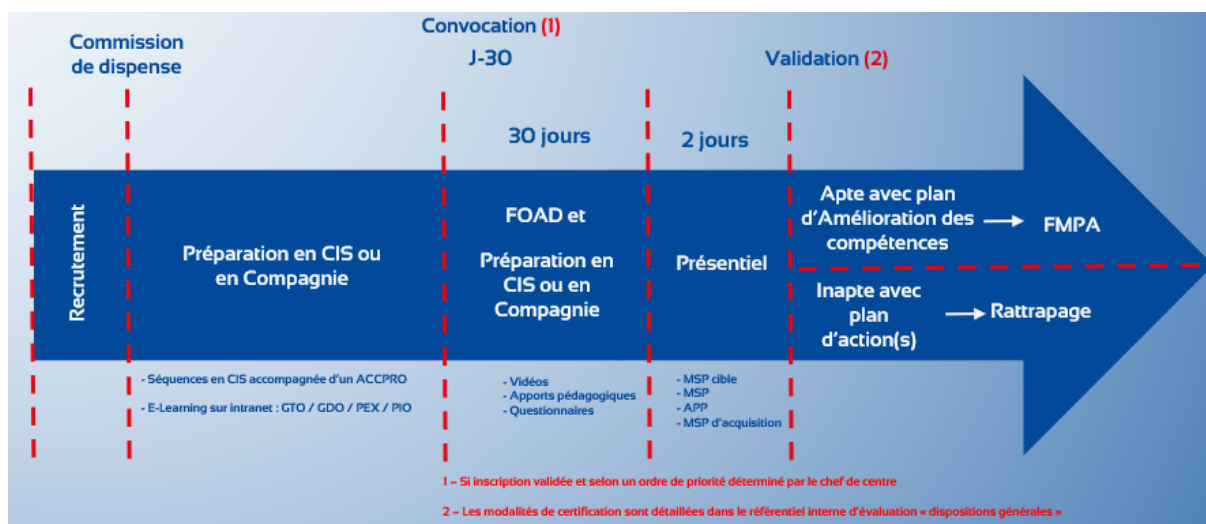
Les Mises en Situation Professionnelle (MSP) doivent représenter la majorité du temps pédagogique et permettre de diagnostiquer l'acquisition ou non des compétences par le stagiaire. Le temps restant est consacré à la mise en œuvre d'Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP).

Certains apports pédagogiques plus théoriques sont assurés en enseignement à distance (plateforme de Formation Ouverte À Distance (FOAD) / E-Learning).

Des périodes d'immersion tuteurées en situation professionnelle ainsi que des stages en structures extérieures peuvent également permettre la consolidation des compétences.

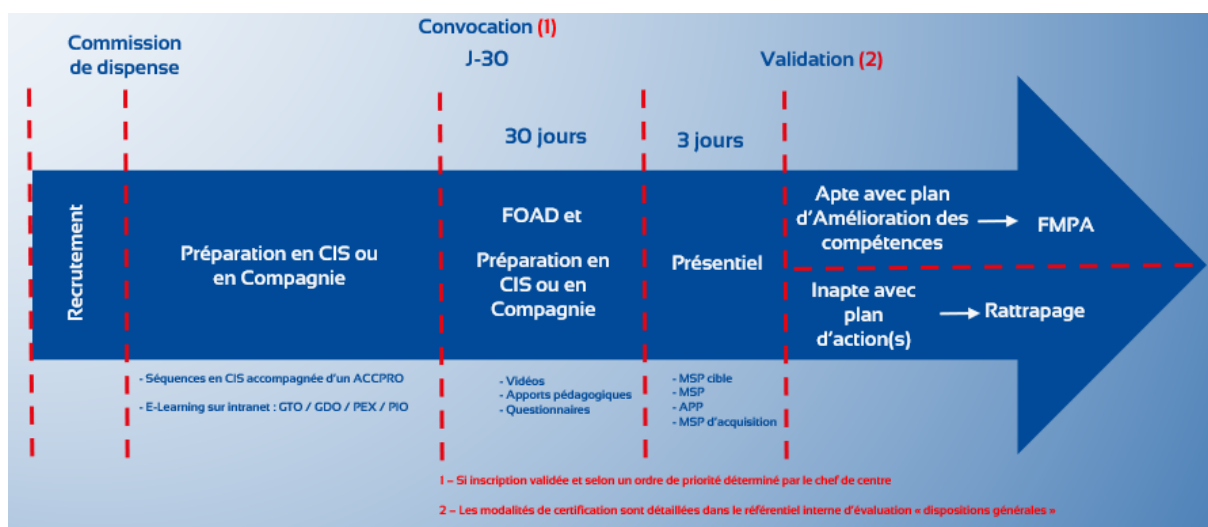
Ci-dessous le parcours type d'une formation de chef d'agrès SPV SR d'un engin de secours routier comportant une équipe :

formation CA SR :



Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

formation intégrée CA/EQ SR :



Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

3.1 – Inscription :

L'inscription se fait par le biais du logiciel métier « WEB FOR 2 », un mois avant le début de la formation en présentiel. La convocation à la formation sera alors réalisée si les conditions suivantes sont réunies :

- Le circuit de validation de la participation du stagiaire est complet,
- Le nombre de places est suffisant au regard des priorités fixées par les commandants de compagnie
- Les prérequis vérifiés

3.3 – Préparation

Un tuteur est désigné par le chef de CIS. Il aura une compétence formation si possible d'ACCPRO ou de FORACC. A défaut le chef de CIS désignera la personne la plus à même d'accompagner l'apprenant dans sa préparation à la formation.

Cette préparation s'effectuera dans le centre de secours d'affectation de l'apprenant ou si nécessaire dans d'autres centres de secours de sa compagnie.

Les préparations se font sur la base technique des doctrines opérationnelles départementales, à défaut sur les GDO, GTO, PEX, PIO disponibles sur le site intranet du SDIS.

3.4 – Parcours FOAD :

Dès la validation de la participation du stagiaire à la formation par le bureau de la mise en œuvre des formations du service formation, l'apprenant reçoit par e-mail ses identifiants et codes d'accès à la plateforme de formation ouverte à distance (FOAD).

Il doit alors réaliser son parcours de formation à distance obligatoire pour débiter la phase « présentielle » de sa formation.

Cette formation à distance est composée de :

- D'une vidéo de lancement
- D'autodiagnostic
- D'apports pédagogiques et de mises en situation
- D'une autoévaluation finale composée d'un questionnaire à choix multiples.

En cas de parcours FOAD, l'apprenant recevra par e-mail ses identifiants et codes d'accès à la plateforme. Il devra alors réaliser son parcours de FOAD dont le contenu est nécessaire pour débiter la phase « présentielle » de sa formation.

Accusé de réception en préfecture 004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025

4 - Organisation de la formation

Le RIOFE comporte les compétences et éléments de compétences nécessaires à la tenue des activités dans le domaine du secours routier, auxquels s'ajoutent les compétences transversales.

L'organisation pédagogique se fait sur 2 jours maximum de présence pour le **CA seul et 3 jours maximum pour le CA/EQ intégré**.

Cette organisation incombe de fait à l'équipe pédagogique selon le programme type (annexe 1).

Les MSP sont adaptées aux apprenants et à leur environnement.

Après chaque MSP une fiche d'autoévaluation est renseignée par l'apprenant (annexe 6).

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

5 - Mise en œuvre de la formation

La formation est dispensée en présentiel par une équipe de formateurs composée d'un responsable de formation (FOR ACC) faisant parti de l'équipe départementale SR, de Formateurs-Accompagnateurs (FORACC) dont 1 obligatoirement formateur en premiers secours, Accompagnateurs de Proximité (ACCPRO) selon les principes rappelés ci-dessous.

Le responsable de la formation dispose d'un catalogue de MSP (annexe 4) relatif à la formation permettant de vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences définies dans ce référentiel. Ce catalogue n'est pas exhaustif. Les formateurs peuvent adaptés librement d'autres thèmes selon les besoins des apprenants.

Selon les possibilités d'organisation, ces MSP peuvent être intégrées sur des formations de niveau chef d'équipe SPV.

Les fiches d'auto-évaluations MSP et les livrets de professionnalisation (annexe 3) seront également fournis. Le responsable de la formation devra prendre connaissance de ces documents au moins un mois avant le début de la phase présentielle.

Il s'assure que tous les moyens humains et logistiques définis ci-dessous seront à sa disposition pendant la phase présentielle.

Il a en charge de déterminer les sites où se dérouleront les MSP, en s'assurant que les conventions d'exercices soient réalisées et respectées. Pour cela il devra se renseigner auprès du service ingénierie du SDIS 04 en charge du suivi et de la gestion des conventions de sites de manœuvres.

Les APP doivent s'appuyer obligatoirement sur les documents de doctrines départementales ou à défaut aux GDO ou GTO.

Les besoins d'encadrement générique sont listés dans le tableau ci-dessous. Ils sont adaptés au cas par cas en fonction des thématiques prévus sur les journées de MSP telles que présentées en annexe 1.

Encadrement formation CA SR :

Apprenants	Responsable du stage	Formateurs dont le RS	Assistants	Conducteurs	Logisticiens
12	1 FOR ACC	4	1	0	1

Encadrement formation intégrée CA SR/EQ :

Apprenants	Responsable du stage	Formateurs dont le RS	Assistants	Conducteurs	Logisticiens
4 équipiers 2 Chefs d'Agrès	1 FOR ACC	2	1	0	1

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Il peut également être complété par un intervenant dans le domaine de la Santé, Sécurité et de la Qualité de Vie en Service (SSQVS) et par tout intervenant spécialisé dans un domaine particulier (spécialités, psychologue, agent GrDF, agent ENEDIS...).

5.1 – Les moyens logistiques et techniques

Selon les thématiques abordés, l'organisation de cette formation requiert tout ou partie des moyens suivants :

Matériel disponible au service formation :

- 1 mallette de maquillage
- 2 mannequins
- 1 demi-plan dur + BOA d'extraction

Matériel opérationnel :

- 2 engins de désincarcération (VSR de techniques différentes – fixe/portatif)
- 1 VSAV Formation

Autre :

- 10 véhicules destinés à la découpe dont 1 (si possible) nouvelle génération
- 1 chariot élévateur avec conducteur CACES

Accusé de réception en préfecture 004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025

6 - Les évaluations

La formation chef d'agrès SR est certificative.

Les objectifs de l'évaluation sont rappelés dans le livret de professionnalisation.

Les modalités d'évaluations devront comporter a minima les autoévaluations (auto-évaluation accompagnée diagnostique, auto-évaluation accompagnée intermédiaire, auto-évaluation accompagnée périodique et auto-évaluation accompagnée d'acquisition).

Elles seront obligatoirement consignées dans le livret individuel de professionnalisation. L'ensemble de ces documents devront être retournés au service formation

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

7 - La certification

Selon que le stagiaire soit déclaré « apte » ou « inapte », il suit les modalités définies dans le référentiel interne d'évaluation « dispositions générales ».

La certification est un acte administratif réalisé par une commission qui vise à certifier que le niveau requis est atteint.

Cette commission se compose :

- Du directeur de l'organisme de formation, ou son représentant
- Du responsable de la formation, rapporteur
- D'un officier de sapeur-pompier volontaire
- D'un sous-officier de sapeur-pompier volontaire, titulaire de la formation chef d'après l'équipe mention « secours routier »

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

8 - Fiches par activités

Chaque fiche d'activité précise le minimum de ressources et de références à utiliser pour construire les connaissances nécessaires aux compétences.

L'article 3 du décret n°90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, prévoit que « la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargée de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers ».

En ce sens, les guides de doctrines, les guides de techniques sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les activités et les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivantes quand ils existent :

- Guide de doctrine opérationnelle (GDO) ;
- Guide de techniques opérationnelles (GTO) ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de Références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO) ;
- Autres référentiels départementaux connus.

Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère de l'Intérieur et sur le site internet PNRS ENSOSP

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

<https://www.sdis04.fr/> (onglet « formation »)

Accusé de réception en préfecture 004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025

8.1 - « Blocs de compétences liés aux domaines d'activités du chef d'agrès SR

Bloc de compétences 1
Activité : Sécuriser la zone d'intervention
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser l'environnement opérationnel ➤ 2 - Identifier les risques ➤ 3 - Définir ou établir les zonages opérationnels
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Observer l'environnement opérationnel <ul style="list-style-type: none"> - Analyser la situation opérationnelle ➤ 2 - Détecter les sources de dangers <ul style="list-style-type: none"> - Signaler les sources de dangers ➤ 3 - Déterminer et faire sécuriser le périmètre adapté ou prescrit <ul style="list-style-type: none"> - Informer, rendre compte
Éléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habiletés : <ul style="list-style-type: none"> - Évoluer avec aisance avec les équipements adaptés - Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission - Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - Adapter l'usage des matériels au contexte ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance - Commander son équipe - Garder un contact permanent avec l'équipe ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie - Compréhension du système d'incendie - phénomène thermique - Connaissance des différents milieux opérationnels et des risques associés - Disposition constructive - Prévention opérationnelle - Rôles et responsabilités du chef d'agrès - Organisation et chaîne de commandement - Principes du commandement - le cadre d'ordre - Périmètres et zonages de sécurité - Gestion des fluides - Méthodologies opérationnelles - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances - Règles d'emploi des EPI - Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires - Les pouvoirs de police - COS/DOS - L'interservice (SAMU, forces de l'ordre...)
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Règlement opérationnel du SDIS04 ➤ GDO ➤ GTO ➤ Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ➤ GNR ➤ PIO

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Bloc de compétences 2	
Activité : Commander un engin de secours routier	
Compétences :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 – Ordonner la protection de la zone d'intervention ➤ 2 – Définir la technique de désincarcération ➤ 3 – Commander la désincarcération 	
Savoir-agir :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 – Sécuriser le site d'intervention <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour éviter le sur-accident - Protéger contre le risque incendie ➤ 2 – Analyser la situation de désincarcération <ul style="list-style-type: none"> - Se coordonner avec les personnels en charge de la victime (VSAV, personnels médicaux et paramédicaux) ➤ 3 – Ordonner la mise en œuvre des équipements de désincarcération <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les opérations de calage, découpe et levage 	
Éléments des compétences :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habiletés : <ul style="list-style-type: none"> - Évoluer avec aisance avec les équipements adaptés - Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission - Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - Adapter l'usage des matériels au contexte ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance - Commander son équipe - Garder un contact permanent avec l'équipe ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie - Compréhension du système d'incendie - phénomène thermique - Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés - Disposition constructive - Prévention opérationnelle - Rôles et responsabilités du chef d'agrès - Organisation et chaîne de commandement - Principes du commandement - le cadre d'ordre - Périmètres et zonages de sécurité - Gestion des fluides - Méthodologies opérationnelles - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances - Règles d'emploi des EPI - Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires - Les pouvoirs de police - COS/DOS - L'interservice (SAMU, forces de l'ordre...) 	
Ressources à minima :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Règlement opérationnel du SDIS04 ➤ GDO ➤ GTO ➤ Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ➤ GNR ➤ PIO 	
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;"> Accusé de réception en préfecture 004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025 </div>	

8.2- « Blocs de compétences transversales liés au domaine d'activités du chef d'agrès SR »

Bloc de compétences transversales A
Activité : Agir selon les règles relatives à la Santé, Sécurité, Qualité de Vie en Service (SSQVS)
<p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Préserver sa santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité ➤ 2 - Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions ➤ 3 - Contribuer au « bien vivre ensemble » ➤ 4 - Préserver son potentiel physique et psychologique
<p>Savoir-agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme <ul style="list-style-type: none"> - Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux...) ➤ 2 - Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres - Utiliser et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission - Réaliser la mission en adaptant son engagement et celles de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites - Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés ➤ 3 - Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles <ul style="list-style-type: none"> - Etre en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge - Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté...) - Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers ➤ 4 - Autoévaluer son potentiel physique <ul style="list-style-type: none"> - Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux Indicateurs de la Condition Physique (ICP) - Agir et réagir lors d'une agression physique ➤ 4 - Autoévaluer son potentiel psychologique <ul style="list-style-type: none"> - Développer et améliorer son potentiel psychologique - Agir et réagir lors d'une agression psychologique
<p style="text-align: center;">Éléments des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Habiletés : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission - Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et son binôme - Analyser l'état et prendre soin des équipements de protection individuelle affectés - Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés à la mission - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle - Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiques et psychologiques - Exercer la mission opérationnelle dans un contexte de pressions physiologiques et psychologiques - Réaliser des gestes et avoir des postures aux contraintes physiologiques - Travailler en environnements contraints (chaleur, bruit, sans vision...) - Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions - Signaler les actes de violences - Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant aux ICP
<p>Accusé de réception en préfecture 004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025</p>

- **Attitudes :**
 - Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité
 - Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif
 - Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants
 - Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission
 - Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (hiérarchie, SSSM, collègue...)
 - Être force de proposition en matière de SSQVS
 - Entretenir sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
 - Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
 - Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
 - Gérer le stress de la mission
 - Maintenir son attention dans la durée
 - Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompiers
 - Percevoir les signes d'alertes d'atteintes du potentiel physique ou psychologique
 - Être vigilant aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques sur son équipier
 - Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues

- **Connaissances :**
 - Connaître les principes généraux de prévention et règles de sécurité
 - Connaître les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
 - Connaître les définitions et concepts de la qualité de vie en service (RPS, harcèlement, discrimination...)
 - Connaître les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids...)
 - Connaître les principes de l'entraînement physique (régularité, intensité et récupération)
 - La qualité de vie et de santé en service
 - L'hygiène et la sécurité en service
 - L'impact du stress en service
 - Les indicateurs de la condition physique (ICP)
 - Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale...)
 - Le cycle de la violence
 - Perception de la mission des SDIS par les personnes vulnérables
 - La prise en charge hiérarchique et réglementaire des actes de violences subies
 - La gestion des émotions
 - La gestion des situations complexes et dramatiques
 - Les structures et personnes ressources au SDIS (SSSM, psychologue...)
 - La Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS04
- Règlement opérationnel du SDIS04
- Décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
- Arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Plan de prévention santé, sécurité et qualité de vie en service 2019-2023 (DGSCGC, 22/11/2018)
- Guide de l'entraînement physique du sapeur-pompier (ENSOSP-2015)
- Modalités relatives aux ICP

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Bloc de compétences transversales B
Activité : S'impliquer dans son emploi
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser le contexte, identifier les situations complexes ➤ 2 - S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances ➤ 3 - Développer et encourager la réflexivité ➤ 4 - Engager une démarche de développement permanent ➤ 5 - Comprendre et rédiger des écrits ➤ 6 - Exercer en qualité d'acteur du service public ➤ 7 - Diffuser la culture du service public
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Observer la situation, le contexte, l'environnement <ul style="list-style-type: none"> - Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes ➤ 2 - Adapter son comportement aux circonstances <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper sur les évolutions de la situation ➤ 3 - Autoévaluer ses compétences et connaissances <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'autoévaluation des compétences et connaissances de ses équipes - Identifier les axes d'amélioration à développer ➤ 4 - Développer ses compétences et connaissances <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances ➤ 5 - Utiliser les moyens de communication à disposition <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les documents écrits - Élaborer des écrits ➤ 6 - Agir conformément aux missions du service public <ul style="list-style-type: none"> - Se comporter avec l'usage conformément aux valeurs du service public ➤ 7 - Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale du SDIS <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale du SDIS
Éléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habiletés : <ul style="list-style-type: none"> - Analyser le contexte avec objectivité et recul - Utiliser des techniques, technologies et des matériels adaptés à la situation - Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations - Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation - Faire face aux aléas - Rechercher des ressources adaptées pour progresser - Élaborer des comptes rendus - Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues - Agir avec une réactivité adaptée - Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Respecter et diffuser les normes de l'organisation - Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs - Être dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences - S'interroger sur ses pratiques - Savoir se remettre en cause - Assumer ses responsabilités - Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins...) - Porter les valeurs du service public - Respecter et diffuser les normes de l'organisation
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;"> Accusé de réception en préfecture 004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025 </div>

➤ **Connaissances :**

- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Valeurs et normes de l'organisation
- Organisation et missions du SDIS
- Droits et obligations du fonctionnaire
- Devoir de réserve
- Processus de l'apprentissage
- Processus d'amélioration continue, démarche qualité
- Notion relative au droit de retrait
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations professionnelles
- Outils informatiques et logiciels du SDIS
- L'environnement territorial (missions, organisation, financement)
- Filières, cadres d'emplois et carrière
- Droits et devoirs du fonctionnaire
- Statut particulier sapeur-pompier professionnel
- Instances paritaires et partenaires sociaux
- La formation tout au long de la vie

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDISO4
- Règlement opérationnel du SDISO4
- Textes officiels de la fonction publique
- Article 40 du code de la procédure pénale
- Guide de doctrine « gestion opérationnelle et commandement »
- Livret stagiaire formation d'intégration du fonctionnement territorial catégorie C (CNFPT)
- Charte sur le sens de l'action publique pour les agents de l'administration territoriale publique (CNFPT)

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Bloc de compétences transversales C
Activité : Agir au sein d'un collectif
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - S'intégrer au sein du collectif ➤ 2 - Travailler avec et pour le collectif ➤ 3 - Échanger et partager les informations ➤ 4 - Participer au développement du collectif
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser les forces et faiblesses du collectif <ul style="list-style-type: none"> - Développer la notion de collectif ➤ 2 - Partager l'intérêt commun <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la bienveillance ➤ 3 - Échanger avec bienveillance et attention <ul style="list-style-type: none"> - Partager en s'assurant d'être compris - Agir dans le cadre de sa mission de service public - Rendre compte des situations rencontrées ➤ 4 - Dynamiser le groupe et l'esprit collectif <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser diversité et mixité
Éléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Motiver l'appartenance au collectif - S'impliquer dans la dynamique d'amélioration du collectif - Accepter la diversité et la mixité des collectifs - Communiquer avec efficacité - Élaborer des comptes rendus - Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues - Utiliser tous types équipements SIC - Communiquer (ou pas) avec les médias ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Se mobiliser pour le collectif - Agir pour le développement du collectif - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs - Utiliser l'intelligence collective - Construire une bonne argumentation - Favoriser la bienveillance - Favoriser l'intégration de collaborateur - Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, ...) - S'adapter à l'évolution des TIC ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation et missions du SDIS - Valeurs et normes de l'organisation - La diversité et de la mixité des collectifs - Complémentarité SPP/SPV - L'intelligence collective - La boucle « observer, analyser, agir » - Le facteur humain, les effets tunnels, les biais décisionnels - Règles fondamentales de la communication interpersonnelle - Gestuelle et gestion de l'oral - Organisation des systèmes d'information et de communication, déclinaison départementale (régulation avec les centres d'appels d'urgence 15-17-18-112) - Capacité et modalités d'utilisation des équipements de transmission - Procédures et langage radio - Le compte-rendu et la rédaction de documents
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;"> Accusé de réception en préfecture 004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025 </div>

- Déontologie et obligations professionnelles
- Outils informatiques et logiciels du SDIS
- Le domaine associatif (FNSPF, UDSP, amicales...)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS04
- Règlement opérationnel du SDIS04

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Bloc de compétences transversales D
Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle ➤ 2 - Organiser la vérification des matériels et véhicules ➤ 3 - Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés <ul style="list-style-type: none"> - Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle - Réaliser des contrôles croisés ➤ 2 - Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant, durant et après l'intervention <ul style="list-style-type: none"> - Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement ➤ 3 - Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules <ul style="list-style-type: none"> - Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux
Éléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - S'équiper des équipements de protection individuelle adaptés - Analyser le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules - Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement - Remettre en état les équipements, matériels et véhicules ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement - Nuancer le dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Capacités et modalités d'utilisation des équipements, matériels et véhicules - Démarche qualité et amélioration continue
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules ➤ Règlement intérieur du SDISO4 ➤ Règlement opérationnel du SDISO4

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

9 - Annexes

- Annexe 1 Programme type
- Annexe 2 Objectif de l'évaluation
- Annexe 3 Livret de professionnalisation
- Annexe 4 Catalogue MSP
- Annexe 5 Ticket de départ
- Annexe 6 Fiches d'auto-évaluation
- Annexe 7 Attestations et diplôme

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Annexe 1 - Programme type formation intégrée chef d'agrès SR/EQ :

J1	08h00	12h00	Repas	14h00	18h00
	MSP cibles			MSP / APP	
Deux CA / quatre équipiers - GROUPE 1					
J2	08h00	12h00	Repas	14h00	18h00
	MSP / APP			Auto-évaluation périodique	
Deux CA / quatre équipiers - GROUPE 1					
J3	08h00	12h00	Repas	14h00	18h00
	MSP / APP			MSP / APP	
Quatre CA / huit équipiers - GROUPE 2					
J4	08h00	12h00	Repas	14h00	18h00
	MSP / APP			Auto-évaluation périodique	
Quatre CA / huit équipiers - GROUPE 2					
J5	08h00	12h00	Repas	14h00	18h00
	MSP / APP			Auto-évaluation d'acquisition Reconditionnement matériel Colloque de fin de formation	
Quatre CA / huit équipiers - GROUPE 1 et GROUPE 2					

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Annexe I bis - Programme type formation chef d'agrès SR :

J1	08h00	12h00	Repas	14h00	18h00
	MSP cibles			MSP / APP Auto-évaluation périodique	

J2	08h00	12h00	Repas	14h00	18h00
	MSP / APP			Auto-évaluation d'acquisition Reconditionnement matériel Colloque de fin de formation	

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Annexe 2 - Objectif de l'évaluation

L'évaluation permet de mesurer, d'apprécier, à l'aide de critères et d'indicateurs adaptés, l'atteinte par le stagiaire, de niveaux de compétences lui permettant d'assurer avec autonomie les activités données. L'évaluation doit permettre de :

- Mesurer la performance en évaluant l'efficacité de l'atteinte de l'objectif ;
- Mesurer la concordance en évaluant le respect des doctrines (« règles de l'art ») ;
- Mesurer la singularité en évaluant la capacité d'adaptation.

L'auto-évaluation favorise la prise de conscience du stagiaire sur son évolution.

2.2.1 - Compétences des domaines d'activités opérationnels du chef d'agrès Secours Routier

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
1. Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Observer l'environnement opérationnel ➤ Analyser la situation opérationnelle 	
	Identifier les risques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Détecter les sources de dangers ➤ Signaler les sources de dangers 	
	Définir ou établir les zonages opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déterminer et faire sécuriser le périmètre adapté ou prescrit ➤ Informer, rendre compte 	
2. Commander un véhicule de secours routier	Ordonner la protection de la zone d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sécuriser le site d'intervention ➤ Agir pour éviter le sur-accident ➤ Protéger contre le risque incendie 	
	Définir la technique de désincarcération	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser la situation de désincarcération ➤ Se coordonner avec les personnels en charge de la victime (CA VSAV, personnels médicaux et paramédicaux) 	
	Commander la désincarcération	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ordonner la mise en œuvre des équipements de désincarcération ➤ Coordonner les actions de calage, découpe et levage 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

2.2.2 - Compétences transversales du chef d'agrès SAP / DIV

Les compétences transversales s'évaluent lors des mises en situations relatives aux domaines d'activités opérationnels.

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, et la qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver sa santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme - Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux...) 	
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles - Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres - Utiliser, et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission - Réaliser la mission en adaptant son engagement et celle de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites - Savoir réagir face à tout événement soudain et imprévisible affectant les secours engagés 	
	Contribuer au « bien vivre ensemble » dans son environnement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles - Être en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge - Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté...) - Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers 	
	Préserver le potentiel physique et psychologique	<ul style="list-style-type: none"> - Autoévaluer son potentiel physique - Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) - Agir et réagir lors d'une agression physique - Autoévaluer son potentiel psychologique - Développer et améliorer son potentiel psychologique - Agir et réagir lors d'une agression psychologique 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

B. S'impliquer dans son emploi	Analyser le contexte, identifier les situations complexes	- Observer la situation, le contexte, l'environnement - Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes	
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances	- Adapter son comportement aux circonstances - Anticiper sur les évolutions de la situation	
	Développer et encourager la réflexivité	- Autoévaluer les compétences et connaissances - Contribuer à l'autoévaluation des compétences et des connaissances de son équipe - Identifier les axes d'amélioration à développer	
	Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif	- Développer les compétences et connaissances - Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances	
	Comprendre et rédiger des écrits	- Utiliser les moyens de communication à disposition - Comprendre les documents écrits - Élaborer des écrits	
	Exercer en qualité d'acteur du service public	- Agir conformément aux missions du service public - Se comporter avec l'utilisateur conformément aux valeurs du service public	
	Diffuser la culture du service public	- Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale, du SDIS - Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale, du SDIS	
C. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif	- Analyser les forces et faiblesses du collectif - Développer la notion de collectif	
	Travailler avec et pour le collectif	- Partager l'intérêt commun - Favoriser la bienveillance	
	Échanger et partager les informations	- Échanger avec bienveillance et attention - Partager en s'assurant d'être compris - Agir dans le cadre de sa mission de service public - Rendre compte des situations rencontrées	
	Participer au développement du collectif	- Participer au développement de l'esprit collectif - Valoriser diversité et mixité	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés - Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle - Réaliser des contrôles croisés 	
	Organiser la vérification des matériels et véhicules	<ul style="list-style-type: none"> - Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant, durant et après l'intervention - Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement 	
	Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules - Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux 	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

Annexe 7 - Attestation et diplôme

Attestation de suivi de la formation de chef d'agrès SPV 1 équipe SR

L'attestation de fin de formation doit préciser :

- l'identité du stagiaire
- la nature de la formation (formation de professionnalisation...)
- les références réglementaires (arrêté du ...)
- le nom de la formation (formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe)
- la date
- la durée de la formation (jours ou heures)

SPECIMEN

Elle doit être signée par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant.

Elle doit être délivrée dès la fin de la formation.

Elle peut synthétiser l'ensemble des blocs de compétences suivis durant la formation.

Le modèle, les logos sont à la charge de l'organisme de formation.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CHEF D'AGRES D'UN ENGIN COMPORTANT UNE EQUIPE

Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence,
 Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,
 Vu le référentiel national d'activités et de compétences de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe - sapeur-pompier volontaire,
 Vu le procès-verbal de la commission d'attribution n° 2019-12-15 en date du 9 janvier 2020, déclarant que **Madame «PRENOM» «NOM»**
 née le «**datenais**» à «**LIEUNAIS**» («**CP_NAIS**»), dispose des compétences définies dans le référentiel national d'activités et de
 compétences de **chef d'agrès d'un engin comportant une équipe – sapeur-pompier volontaire**, pour le domaine suivant :

chef d'agrès secours routier

Délivre à **Madame «PRENOM» «NOM»**, le présent diplôme.

Fait à Digne les Bains, le

SDIS 04 – CA SR SPV – 2020 N° «NUMDIPL»

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES



Accusé de réception en préfecture
 004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
 Date de télétransmission : 17/03/2025
 Date de réception préfecture : 17/03/2025



Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-10-GRH-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

95, avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 DIGNE-LES-BAINS cedex 9
04.92.30.89.00 - contact@sdis04.fr - www.sdis04.fr

